

Recrudescence de cas de légionellose en Savoie

12.8.2026 - | ARS Auvergne-Rhône-Alpes

Les autorités sanitaires ont noté une augmentation inhabituelle des cas de légionellose en Savoie depuis le mois de juin. Des investigations sont en cours afin de déterminer la ou les sources de contamination. Plusieurs prélèvements ont été réalisés et sont en cours d'analyse.

Contexte

[point de situation au 11 août]

Entre le 1^{er} juin et le 10 août, 41 cas de légionellose ont été déclarés aux autorités sanitaires en Savoie :

- 34 cas résident en Savoie, 7 ont séjourné dans le département.
- Les personnes malades ont entre 26 et 91 ans.
- 40 cas ont été hospitalisés pour des problèmes respiratoires.
- 2 décès sont à déplorer, chez des personnes de plus de 80 ans.

Des investigations épidémiologiques et environnementales sont en cours pour tenter de déterminer l'origine de la contamination. Elles sont menées par l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes et Santé publique France, en lien avec la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), la Direction départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSP) et le Centre national de référence (CNR).

Elles ont permis de prioriser **l'ouest du département, notamment le bassin de Chambéry** : 25 des 41 cas résident et/ou ont fréquenté le secteur.

Une trentaine de prélèvements ont ainsi été réalisés : réseaux d'eau d'immeuble collectif, tours aéroréfrigérantes, supermarchés, restaurants, etc. **Les premiers résultats seront connus d'ici le 17 août.**

Les professionnels de santé du secteur ont été informés de la situation, afin qu'ils puissent identifier plus rapidement d'éventuels patients présentant des symptômes évocateurs de cette infection.

En Auvergne-Rhône-Alpes, entre **200 et 400 cas de légionelloses** sont déclarés chaque année à l'ARS.

Qu'est-ce que la légionellose ?

La légionellose est une infection pulmonaire provoquée par des bactéries présentes dans l'eau : les légionelles. La contamination de l'homme se fait par voie respiratoire, par inhalation de

fines gouttelettes d'eau contenant une forte concentration de légionelles, diffusées sous forme d'aérosols.

Ainsi, les sources de contamination les plus fréquentes sont les réseaux d'eau chaude sanitaire des particuliers ou publics : douches, douchettes, bains à remous ou à jets, spas, jacuzzis, etc. Plus rarement, d'autres sources peuvent être à l'origine de contaminations, telles que les tours aéroréfrigérantes, fontaines décoratives, brumisateurs, ou arrosage.

La légionellose n'est pas contagieuse ; elle ne se transmet pas de personne à personne.

Boire de l'eau du robinet ne présente pas de risque de contamination, seule l'inhalation via le système respiratoire présente un risque.

Quels sont les symptômes de la légionellose et comment la soigner ?

Les symptômes de la légionellose apparaissent en moyenne entre 2 et 10 jours après l'exposition à la bactérie. **La maladie se manifeste au début par une toux importante et une forte fièvre**, voire des troubles gastro-intestinaux pour les personnes âgées. À un stade plus avancé, les symptômes peuvent évoluer vers des **difficultés respiratoires**. La légionellose entraîne le plus souvent une hospitalisation, voire un décès dans certains cas.

La légionellose affecte essentiellement les adultes et plus particulièrement les personnes vulnérables : personnes âgées, fumeurs, personnes souffrant de maladies respiratoires chroniques, diabète, maladies ou traitements affaiblissant les défenses immunitaires.

La légionellose nécessite un traitement antibiotique spécifique qui permet, dans la plupart des cas, une évolution favorable.

Que faire en cas de symptômes ?

En cas de symptômes évocateurs, consultez rapidement votre médecin. En cas d'indisponibilité ou de doutes, appelez le 15.

Plus les symptômes sont identifiés rapidement, plus l'évolution vers la guérison est favorable.

En l'absence de symptômes, il n'est pas nécessaire de prendre un avis médical.

<https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/recrudescence-de-cas-de-legionellose-en-savoie>